

Règlement et attribution des points

Challenge de France règlement 2019

Le Challenge de France 2019 qui commence le 1^{er} octobre 2018, gardera le barème de points fixé pour l'exercice 2018, avec en particulier :

- 5 points pour la participation aux brevets d'orientation et le bonus pour celle aux formations de dirigeants,
- 5 points pour la participation aux Cyclomontagnardes et aux Vertes Tout-Terrain,
- 10 points pour la participation aux Diagonales, aux Voyages itinérants et aux Mer-Montagne,
- 10 points pour la finalisation de certains brevets (BPF, BCN, B. des Parcs, B. Européen et le BCMF).

En 2019, année du Paris-Brest-Paris, les participants se verront attribuer 5 points. Ce capital sera porté à 10 points pour les jeunes. Par ailleurs, certains Coreg très étendus géographiquement, mettent en place des votes par correspondance pour les AG. Ces derniers seront pris en compte désormais dans le cadre du Challenge de France à hauteur de 5 points, 10 points étant attribués aux clubs présents. Les clubs représentés par le pouvoir à un autre club ne seront pas pris en compte.

Enfin, le nouveau brevet Voyage itinérant vers Pâques en Provence, sera pris en compte au même titre qu'un Voyage itinérant traditionnel, soit 10 points.

Fiche manifestations à 10 points

- Club possédant une école cyclo
- Club créant une école cyclo dans l'année
- Critérium du jeune cyclotouriste (route et VTT) : finale départementale, finale Coreg, finale nationale
- Concours d'éducation routière : finale départementale, finale Coreg, finale nationale
- Semaine nationale et européenne des jeunes
- Trait d'union jeune route et VTT
- Brevet d'initiation au cyclotourisme familial
- Rencontre inter-écoles de cyclotourisme
- Paris-Brest-Paris des jeunes
- BCN - BPF (lauréat ayant terminé, année d'homologation)
- Brevet des parcs
- Brevet européen
- Mer-Montagne (par randonnée) toutes options
- Mer-Montagne (lauréat ayant terminé le cycle - année d'homologation) toutes options
- Diagonales de France (par diagonale)
- Voyages itinérants route ou VTT
- Voyages itinérants vers Pâques en Provence
- BCMF (ayant terminé, année d'homologation)
- BCCF (ayant terminé, année d'homologation)

Fiche manifestations à 6 points

- Concentration nationale à label des Chérubins

Fiche manifestations à 5 points

- BCN (par carte complète homologuée dans l'année)
- BPF (par département, terminé dans l'année et homologué dans l'année)
- Randonnées permanentes labellisées **de plus** de 150 km
- Challenge des bases VTT : participation à une des bases
- Semaine européenne
- Semaine fédérale
- Séjours et voyages (catalogue FFCT)
- Séjour au Centre National Cyclotouriste « Les 4 Vents » (2 nuits et +)
- Participation à une journée cyclo féminine codep/coreg
- Participation à un week-end organisé pour les féminines par un coreg ou un codep
- Cyclomontagnardes (toutes formules)
- Vertes tout-terrain

- Brevet d'orientation route ou VTT

- Paris-Brest-Paris

Fiche manifestations à 3 points

- Brevet des 4 Vents
- Concentrations nationales à label (sauf Chérubins **6 points**)
- Brevets nationaux fédéraux, randonneurs et audax (inscrits au calendrier) homologués par leurs délégués
- Randonnées permanentes labellisées **de moins** de 150 km
- Séjour au Centre National Cyclotouriste "Les 4 Vents" (1 nuitée)
- Rencontre inter-écoles de cyclotourisme

Fiches structures et vie associative à 10 points

- Participation du club présent aux assemblées générales : Coreg et départementale
- Clubs votant pour l'Assemblée Générale Fédérale

Fiches structures et vie associative à 5 points

- Signature d'une convention de pré-accueil
- Obtention d'un maillon fédéral
- Stage de formation fédérale, **coreg** ou départementale
- Participation à une journée et une réunion d'information sécurité et/ou santé départementale ou **coreg**
- Stage de formation de dirigeants : bonus de 5 pts en plus de ceux d'un stage de formation
- Club votant aux AG de Coreg ayant mis en place des votes par correspondance

Autres participations à la vie associative ou organisations d'événements

- Abonnés à la revue « Cyclotourisme »..... = 10 pts
- Participation au concours photo = 5 pts
- Participation au Prix photo-littéraire Pierre Roques = 5 pts
- Organisation par un club..... = 10 pts
- Club organisateur d'une cyclo-découverte gratuite dans le cadre de la Fête du vélo..... = 10 pts

Pour des détails complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site ffct.org puis successivement sur « nos activités », les « brevets », « Challenge de France »